L'ABEILLE

PAR [illegible], MAGNE & Co.
[illegible], Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 JUILLET 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.
Pour Gouverneur:
HENRY JOHNSON.
Représentant au Congrès:
EDWARD D. WHITE.

LEGISLATURE D'ETAT.
POUR SENATEUR:
ALBERT HOA.

POUR REPRESENTANS:
W. C. C. CLAIBORNE,
G. MUSSON,
J. P. BENJAMIN,
S. D. McNEIL,
G. K. ROGERS,
R. N. OGDEN,
A. LEDOUX,
R. HUNT,
J. CULBERTSON,
A. DELASSUS.

VOTANS DE LA 1ERE MUNICIPALITÉ.

Nous sommes autorisés par MM. G. MUSSON, S. D. McNEIL, G. K. ROGERS et J. P. BENJAMIN de déclarer qu'il n'est pas vrai qu'ils soient en faveur d'une séparation du premier district de la 1ère. Municipalité, pour l'adjoindre à la seconde. Ces Messieurs s'opposeront à tout projet de ce genre, si l'on était assez fou pour l'entreprendre.

WHIGS! SOUVENEZ-VOUS

Que les VOTES sont reçus dans les DIFFÉRENS DISTRICTS et que LES POLLS NE SONT OUVERTS QUE DURANT UN SEUL JOUR. Souvenez vous aussi D'EXAMINER VOS TICKETS et de vous assurer que TOUS LES NOMS SONT CORRECTEMENT IMPRIMÉS. Vous avez affaire à un ennemi qui ne se fait pas faute de supercheries.

WHIGS, ATTENTION!

Que chaque électeur whig, avant de sortir de chez lui le matin, METTE DANS SA POCHE SON REÇU DE TAXE. Avec ce reçu, il n'y aura ni doute, ni confusion, ni contestation pour les votes. PORTEZ DONC VOTRE REÇU DE TAXE AUX POLLS.

GARDE A VOUS!

Nous voudrions mettre les whigs en garde contre les ruses de nos adversaires. Ils ont l'habitude de colporter, au moment même de l'élection, c'est à dire lorsqu'on n'a plus le tems de les démentir, des histoires et des *on dit* de toutes sortes, destinés à abuser les gens crédules. Que les whigs ne se laissent pas prendre à leurs faux rapports, à leurs fausses inventions!

EXAMINEZ VOS TICKETS!

Il a été fabriqué un certain nombre de faux tickets qui portent en tête le nom de quelques whigs et qui se terminent par des noms de locofocos. Faites donc grande attention à vos tickets!

ELECTIONS.

Les assesseurs ont fait afficher dans les différens districts où se font les élections des listes des contribuables. Ces listes nous a-t-on dit sont loin d'être complètes. Nous engageons en conséquence chacun des électeurs à aller voir si son nom est porté sur la liste de son district, et de le faire inscrire s'il ne s'y trouve pas.

VOTANS DES 1ERE. ET 3EME. MUNICIPALITES.

Le parti locofoco fait les plus grands efforts pour vous séduire; il n'épargne ni promesses, ni beaux discours. Il ne faut pas croire aux déclamations d'orateurs qui parlent dans leurs intérêts, et agissent dans un sens opposé. Certes, ceux qui ont entendu Isaac T. Preston tonner hier au soir au haut de Forum populaire, ne savent pas que ce grand orateur, lorsqu'il s'est agi du projet d'adjoindre, au port d'Orléans celui de Lafayette, écrivit à son frère, au Sénat des Etats-Unis, une lettre très pressante en faveur de cette mesure.

C'est là un fait! Il parle sans commentaires. Votans, jugez pour vous-mêmes.

FAITS ET REFLEXIONS POUR LE PEUPLE.—Samedi dernier les locofocos faisaient circuler une petite feuille, relative aux banques et qui avait la prétention d'être une mordante plaisanterie. Il suffit pour en faire justice de citer le premier fait qu'elle contient. La banque d'Atchafalaya, qui marche en tête de la liste, ne compte pas, dit la critique, un *seul locofoco dans sa direction.* Si cela est vrai aujourd'hui, cela n'était-il, il y a quelques mois [illegible] donc JAMES W. BREEDLOVE, l'un des plus [illegible] meneurs du parti locofoco? JAMES W. BREEDLOVE, qui est resté le président de cette banque jusqu'au dernier moment et qui n'a donné sa démission que quelques jours avant qu'elle fut fermée en vertu de la loi! JAMES W. BREEDLOVE, l'un des plus forts débiteurs de cette même banque!

On dirait en vérité, d'après la pièce citée, que jamais ni M. BREEDLOVE, le grand faiseur, ni M. SOULÉ, le grand parleur des locofocos n'ont eu rien à démêler avec les banques; et cependant chacun sait la vérité sur ce point; chacun sait que toutes les *banques qui ont eu des présidents locofocos et des directions composées de locofocos sont celles qui sont mortes les premières.*

QUESTION—Lorsque l'année dernière, le choix du candidat pour gouverneur était en discussion dans certains cercles whigs, est-il vrai que M. H. Johnson ait fait la déclaration suivante:

"Je me moque de ce que les Créoles ou leurs alliés "français peuvent faire en comité (*caucus*) pour em-"pêcher ma nomination à la place de gouverneur. Je "suis candidat à ce poste et je reste candidat, car je "suis certain d'avoir assez de voix d'Américains [c'est "à dire d'Anglo-Saxons] pour être élu."

Créoles! pourriez vous placer votre confiance en M. Johnson, si ce qu'on lui attribue est vrai?
(*Courrier.*)

La réponse à cette question est facile et simple. Il n'est pas vrai que Henry Johnson ait jamais fait la déclaration que cite le *Courrier*, ni aucune autre déclaration de ce genre.

S'il y avait quelque vérité dans ce fait, que l'on publie avec une réserve toute jésuitique, sans oser en répondre, il y a longtemps que les ennemis d'Henry Johnson s'en seraient servi, qu'ils l'auraient publié et commenté de mille et une manières, sous mille et une formes diverses. Certes, ils n'eussent pas attendu, pour l'écraser sous cette charge accablante, la veille même de l'élection.

Aussi, nous le répétons, cette déclaration qu'on attribue à Henry Johnson n'est pas vraie, ne contient pas un mot de vérité.

Créoles! Vous ne vous laisserez pas abuser par une ruse aussi grossière, vous voterez pour l'homme de votre parti, pour HENRY JOHNSON!

ALGER.—Nous remarquons qu'il a été pris dans une assemblée à Alger une résolution par laquelle les citoyens de cet endroit témoignent l'intention de venir voter à la Nouvelle Orléans. C'est évidemment une erreur à laquelle les habitans d'Alger auront été poussés par quelque meneur habile ou qui sans doute croit être. Les citoyens d'Alger doivent voter chez eux; la loi est positive à cet égard.

WM. C. C. CLAIBORNE.

Il paraît y avoir une ligue formée contre M. Claiborne pour empêcher son élection. L'*Advertiser* prête son [illegible] Dans un article publié [illegible] M. Claiborne reçoit $2000 d'appointemens comme président de la Banque des Citoyens et [illegible] comme président de la Compagnie du Rail-road Pontchartrain, sans compter l'allocation accordée aux membres de la Législature.

Voici la vérité à ce sujet: Il y a quelques années que M. Claiborne n'est plus président de la Compagnie du Rail-road Pontchartrain; il compté aux rangs des premiers fondateurs de cette Institution, il a perdu par la dépréciation des actions dix fois plus peut-être qu'il n'a reçu pour ses services. Comme président de la Banque des Citoyens ses appointements sont de $100 par mois. L'*Advertiser* aurait bien dû s'enquérir de la vérité avant de publier et de se rendre garant de paroles faites qui sont tout [illegible].

GRANDE ASSEMBLÉE WHIG.

Samedi soir a eu lieu, à la salle de bal de la Bourse St. Louis, une glorieuse réunion de whigs. Le [illegible] [illegible]

L'assemblée fut appelée à l'ordre et fut composée:

PRÉSIDENT:
[illegible]

[illegible]
Joseph Félix.

[illegible]
J. B. Wilson,
B. Cornigo,

Sur motion de M. [illegible] rédiger des résolutions, a été [illegible]

M. Barnett,	[illegible]
A. C. Ballin,	[illegible]
J. B. Dimes,	[illegible] Gurlie,
J. Chevalier,	J. Lamothe,
R. Vincent,	Joachim Gomez,
R. Viener,	M. Bermudez,
B. Videau,	Wm. Bowman,
Burthe,	Frederic Pérot,
L. Davignaud,	Geo. G. Bright,
D. Vead,	L. Leblanc,
F. L. Morris,	P. Dupeux,
J. L. Warner,	A. Tremé,

F. Generelly.

Tandis que le comité s'occupait de la rédaction des résolutions, M. Hoa fut appelé à la tribune et adressa à l'assemblée un discours plein d'énergie et de conviction, dans lequel il aborda toutes les grandes questions à l'ordre du jour. Lorsque l'orateur eut achevé, le comité revint et lut le rapport et les résolutions ci jointes, qui furent adoptées à l'unanimité.

RAPPORT ET RESOLUTIONS.

Le comité soumet à l'assemblée ce qui suit:

Les questions qui se trouvent engagées dans l'élection actuelle, sont d'une importance majeure: rarement le peuple a été appelé à en résoudre d'aussi capitales. Du résultat de cette élection dépend non seulement l'avenir législatif de la Louisiane, mais même celui du gouvernement national.

Quant à ce qui concerne cet Etat, en le mettant à part du gouvernement fédéral, il n'est peut-être pas un seul intérêt qui ne demande à être garanti de la législation déplorable que le parti locofoce a toujours mise en pratique lorsqu'il s'est trouvé au pouvoir. Ce parti n'a jamais créé des systèmes que pour les détruire ensuite! Ce parti a détruit notre circulation nationale avec le projet avoué de donner au pays une CIRCULATION MEILLEURE ET PLUS ABONDANTE; en exécutant ce projet, il a créé ces banques locales qui ont poussé dans une nuit comme des champignons et qui ont inondé le pays de leurs émissions, en stimulant ainsi la spéculation et la portant jusqu'à l'extravagance! A ce parti seul il faut attribuer la destruction de la circulation nationale; c'est lui qui, sur les ruines d'un bon système financier, a créé ce système de mauvais papier qui vient de tomber par son propre poids. C'est la politique de ce parti qui a créé dans tout le pays une excitation extraordinaire qui nous a poussés dans le luxe et nous a fait abandonner les mœurs simples et industrieuses de nos ancêtres. Et maintenant que leurs beaux plans ont échoué et que la fausseté de leurs théories est devenue évidente, les locofocos s'efforcent de s'emparer du pouvoir pour opprimer ceux qui se sont laissés entraîner par leurs manœuvres ou ques dans les pièges qu'ils leur avaient tendus.

Si les locofocos obtiennent la supériorité dans notre législature, quelle sera la ruine, l'oppression et la tyrannie qui pèsera sur l'Etat? L'imagination ne peut se le figurer. La législation désastreuse, envahissante, despotique qui a détruit la prospérité du Mississipi se reproduira en Louisiane. Il ne restera plus une trace de notre ancienne prospérité: le peu qui a échappé à la ruine générale, sera englouti par un parti dont la bannière porte pour devise: "*Aux vainqueurs les dépouilles des vaincus.*" C'est là pour lui un principe avoué et qu'il met sans cesse en pratique. Qu'on laisse à ce parti le contrôle entier du gouvernement de notre Etat, et la vengeance amènera encore les coups que l'ambition désappointée médite depuis longtemps. La hache est prête; qu'elle se lève seulement sur nos têtes, et la sentence de la Louisiane s'accomplira bientôt par l'épuisement des dernières ressources de ses citoyens, de l'ancienne population. Ce n'est pas leur sagesse qui peut remédier au mal existant; ce n'est pas de leur pitié qu'il faut rien attendre. Car leur œuvre est celle du fossoyeur et non celle du médecin. Leurs remèdes sont des poisons, et la guérison qu'ils veulent nous donner, c'est la mort.

Mais si l'on considère plus particulièrement les affaires nationales, l'assemblée demande aux planteurs qui peut les sauver, si ce n'est un tarif? Qui peut assurer la prospérité de nos ouvriers, si ce n'est un droit sur les manufactures étrangères, qui les mette à même de vendre les produits de leur travail à des prix suffisans pour leur procurer une existence? Quel Etat dans l'Union a plus d'intérêt que la Louisiane à l'établissement d'un tarif protecteur? Quelle est la ville qui sente plus que la nôtre, le besoin d'une bonne et solide circulation nationale? S'il en est ainsi, l'Etat doit-il élire des législateurs qui enverront au Congrès un sénateur opposé à ces intérêts? Notre ville commettra-t-elle une sorte de suicide en aidant à faire entrer dans le Sénat des Etats-Unis un homme dont les efforts tendront à prolonger les misères d'une circulation douteuse et soumise à d'incessantes fluctuations? L'ouvrier votera-t-il en faveur d'un parti qui veut ouvrir nos marchés aux articles étrangers, sans s'inquiéter des produits qu'il n'obtient qu'au prix de ses sueurs? Qui peut songer à s'unir à ces "Utopistes de libre commerce" qui donneraient "salaire et bénéfice" aux artisans étrangers, qui ouvriraient nos ports et tueraient ainsi notre commerce et notre industrie?

JEFFERSON que les locofocos affectent de prendre pour guide, a renié des théories de jeunesse après avoir fait l'expérience du danger qu'elles présentaient. Ce fondateur du parti démocratique déclare que "*pour être indépendante sous le rapport des aises de la vie, nous devons fabriquer nous mêmes tout ce qui nous est nécessaire.*" Il ajoute que "*l'expérience lui a appris que les manufactures sont aussi indispensables à notre* LIBERTÉ *qu'à notre confort.*"

Dans cette journée du 4 juillet qui s'approche, dans ce glorieux anniversaire du jour où les WHIGS DE LA REVOLUTION ont assuré l'indépendance politique des Etats-Unis, les Whigs de 1842 vont donc avoir à conquérir leur indépendance industrielle et commerciale, que Jefferson déclare indispensable à notre liberté.

Le parti whig grave sur sa bannière: "PROTECTION A NOS PLANTEURS, A NOS MANUFACTURIERS, A NOS ARTISANS, A NOS TRAVAILLEURS." Le parti locofoco agite la sienne, en promettant leurs dépouilles à l'étranger.

Le parti whig demande "*une circulation nationale qui puisse partout se convertir en or et en argent.*" Le parti locofoco s'en va criant "*Essais! Essais!*" Les Whigs en appellent aux leçons de l'expérience, les locofocos veulent de nouvelles épreuves. Les Whigs désirent revenir à l'ancien système dont la bonté a déjà été éprouvée et qui a sorti en 1816 le pays d'une crise semblable à celle sous laquelle il gémit en ce moment. Les locofocos réclament encore des essais dont ils espèrent, lorsqu'ils auront échoué, pouvoir rejeter la responsabilité sur les Whigs, comme ils essayent de le faire, en ce moment, à propos du système des banques locales.

Les whigs veulent une circulation telle que CELLE QUI A ÉTÉ ÉTABLIE PAR WASHINGTON, LE PERE DE LA PATRIE, ET PAR MADISON, LE PERE DE LA CONSTITUTION. Les locofocos veulent une circulation du genre de celle qu'impose le despotisme asiatique, ou celui de l'Espagne et de la Russie.

Les whigs veulent un tarif comme celui qu'ont établi les fondateurs de notre gouvernement, comme celui que demandait Jefferson, dans sa retraite, loin des agitations et des troubles de la vie publique. Les locofocos veulent sacrifier nos artisans, nos planteurs et nos manufacturiers, à la cupidité des gouvernemens étrangers et à la prospérité des ouvriers étrangers.

Le comité, considérant l'importance des principes qui se trouvent maintenant en question, offre les résolutions suivantes:

Résolu que lundi prochain, 4 juillet 1842, les whigs de la Nouvelle Orléans se montreront dignes de leurs ancêtres les Whigs de 1776.

Résolu que les Whigs de cette ville feront lundi prochain leur devoir tout entier, et qu'ils s'engagent à voter le ticket whig, tout le ticket whig, et rien que ce ticket.

Résolu que l'assemblée compte sur l'ardeur et la ponctualité des comités de vigilance dans l'accomplissement de leur mission.

Résolu que la Louisiane compte que chacun de ses fils sera fidèle à son devoir et qu'il l'accomplira dans toute son intégrité.

NOTRE PAYS & HENRY CLAY!!

Après cette lecture, plusieurs orateurs, MM. Conen, C. G. de Armas, RANDALL HUNT ont successivement pris la parole, et [illegible] éloquents et chaleureux ont reçu les [illegible] de l'assemblée, puis l'assemblée s'est ajournée, [illegible] rendez-vous aux polls.

[illegible], Président.

RHODE-ISLAND.

Les troubles menacent de renaître dans le Rhode-Island; des bruits inquiétans circulent par tous les points. On assure que les suffragistes se concentrent sur tous les points, et qu'ils préparent un camp à Chepachet où déjà des [illegible] [illegible]

Chepachet, [illegible] [illegible] ont été jetés dans une prison [illegible] et ne furent délivrés que le lendemain par l'intervention d'un partisan influent de Dorr. Aux environs de Woonsocket deux personnes qui voyageaient à cheval, furent aussi rencontrées par quelques suffragistes armés; mais ces deux personnes qui avaient des pistolets dans les fontes de leurs selles, firent si bonne contenance qu'on les laissa passer. Ces épisodes racontés et commentés à Providence, y avaient causé une inexprimable sensation.

Le gouvernement constitutionnel de son côté, tenu en éveil par les alarmantes nouvelles qui lui arrivent, ne reste pas inactif. Le gouverneur King a quitté Providence pour rendre à New Port; il a ordonné à toute la milice de l'Etat de se rendre dans la première de ces villes; et le bateau à vapeur *Providence* a été frêté pour le transport des troupes. On pensait que 3000 hommes environ se trouveraient réunis à Providence dans la soirée du 23 juin. Ce corps d'armée était destiné à marcher sur Chepacket qu'on regarde comme le quartier général des suffragistes. Les autorités constitutionnelles veulent en finir avec l'insurrection.

INCENDIE.—Le feu a éclaté hier vers une heure et demie, avenue du canal Carondelet, dans un magasin appartenant à M. C. Guesnard. Ce magasin, entièrement construit en bois, a été promptement consumé par les flammes, ainsi que le bureau qui y attenait. On estime la perte à environ $2500, sans assurance. Les livres de M. Guesnard n'ont couru aucun risque; ce négociant ayant l'habitude de les faire porter chez lui tous les soirs. Tout porte à croire que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire; car jamais on n'allumait de feu dans le magasin qui a été détruit.

COUR CRIMINELLE.

Nous avons, le 6 mai dernier, fait savoir à nos lecteurs que la famille Jeck résidant à Gretna avait été empoisonnée par un nommé Balthazar Arango Y Barbon; et que le chef de cette famille et sa fille Malvina étaient mortes victimes de ce crime dont jusqu'à présent il a été impossible de découvrir le but.

Samedi dernier, Balthazar Arango Y Barbon a été amené sur le banc de la Cour Criminelle pour y être jugé. Une foule nombreuse envahissait l'enceinte de la Cour, curieuse de connaître l'issue des débats.

L'accusé est un jeune homme paraissant avoir vingt deux ans; son extérieur dispose en sa faveur, on cherchait en vain sur sa physionomie quelque chose qui décélât le criminel.

Arango Y Barbon n'avait jamais vu la famille Jeck qu'une seule fois avant l'empoisonnement, seulement il avait connu en Espagne quelques-uns de leurs parents.

Le jury après plusieurs heures de délibération a rendu un verdict de culpabilité.

☞ Nous devons à l'obligeance des officiers de l'*Ohio Valley* les derniers journaux de Louisville et de Cincinnati.

INTERIEUR.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

WASHINGTON, 24 juin 1842.

Le Sénat s'est occupé ce matin du bill sur le revenu; la question en discussion était un amendement proposé par M. Evans: "Que la répartition du produit des terres publiques, autorisée par un acte du Congrès du 4 septembre 1841, sera suspendue et ajournée jusqu'au 1er août 1842, sans que la présente clause affecte le dit acte sous aucun autre rapport.

M. Rives a combattu cette proposition par un discours qui a duré plus de trois heures. Son principal argument a porté sur le manque de foi, impliqué dans l'amendement. M. Crittenden lui a répliqué: La question ayant été mise aux voix, la clause a été adoptée par un vote de 23 voix contre 18. Le Sénat s'ensuite passé le bill à sa troisième lecture, par 24 voix contre 19.

—Dans la Chambre, le bill pour les allocations en faveur de la marine, tel que le Sénat l'avait amendé, a formé le sujet de la délibération.

Pendant que la Chambre, en comité général, discutait fort vivement le principal amendement, dont l'objet était de porter l'allocation pour la paie des officiers, de $3,335,000 à $2,800,000, l'ajournement proposé est adopté, sans que la question ait été décidée.

WASHINGTON, 25 juin 1842.

SENAT.—M. Preston demanda que le bill de réforme de l'armée fût pris en considération. M. Buchanan proposa le rejet de la troisième section, qui supprime l'emploi du commissaire général de Philadelphie.

Cette motion ayant été rejetée, M. Buchanan demanda l'ajournement avant que le comité général n'eût rapporté le bill. Cette manœuvre fut laisse la faculté de renouveller sa proposition au Sénat, lorsque le comité général aura disposé du bill.

—La Chambre des Représentants s'est occupée du bill pour étendre l'opération des lois actuelles sur le revenu, jusqu'au 1er août 1842, renvoyé par le Sénat avec quelques amendemens.

Après quelques débats, la Chambre a donné son concours aux amendemens et passé le bill à une majorité de 104 voix contre 96. Le projet de la loi a été transmis au président, pour obtenir son approbation.

Un message du président a informé la Chambre qu'il avait signé le bill de répartition électorale et qu'il avait déposé dans les archives du département de l'intérieur un exposé des raisons qui l'avaient porté à sanctionner cette mesure.

Virginie—Une grande assemblée en faveur de l'établissement du tarif a eu lieu à Richmond, le 20 du mois dernier. La Louisiane n'est pas la seule à réclamer hautement protection pour l'industrie américaine.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. EDGAR MONTEGUT comme candidat à la Chambre des Représentans de la Louisiane. Il sera supporté par une grande
28 juin—6
MAJORITE.

☞ AN DIE DEUTSCHEN WHIGS! ☜

Am 4ten July, am heiligen Jahrstage der Declaration unserer Independence, sind wir aufgerufen unsere Stimmen in der Wahl eines Gouverneur's, Senatoren, und Legislatoren zu geben.

Lange genung haben wir unter der Dictatur der sogenannten Democraten (besser als Locofocos bekannt) gelitten, wir sind die wirklichen Democraten; hoechst Zeit ist es, dass wir mit aller Macht, und in masse, gegen diese Parthey-austreten um eine Whig R[illegible] zu erlangen: Dann, und dann erst, koennen wir erwarten unser Schoenes unser geliebtes adoptirte Land wieder aufbluehen zu sehen.

Auf dann! Ihr würdigen deutsche Mitbürger, lasst kein Whig versäumen am 4ten July an die Polls zu gehe und giebt eure Stimmen am ganzen Whig Ticket.

EIN DEUTSCH-AMERICANER.

DERNIERES DATES

New York	juin 25	Londres	juin 2
Boston	juin 24	Liverpool	juin 4
Philadelphie	juin 26	Paris	juin 4
Washington	juin 26	Havre	juin 2
Baltimore	juin 26	Bordeaux	mai 28
Charleston	juin 30	Madrid	mai 26
Vera-Cruz	mai 10	Cadix	juin 11
Tampico	mai 26	Havane	juin 11
Mexico	mai 5	Houston	juin 17

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Hannibal, Parker, Havre, — Lorne & Prevost
Navire Claudius, Beeble, Londres — S & J P Whitney
Barque Wm. Ladd, Wyman, Boston — L H Gale
Barque Reform, Tilyon, Mobile, — Fosdick & Brd
Barque Theodore Korner, Bringeman, — F. Rodelald & co.
Goel Pequot, Phinney, Charleston, — J E Bailey
Goel Wm Penn, Rogers, Mobile — Capitaine
Goel Cassius, Priddley, Providence — J E Bailey
Sloop Dream, Lombard, Mobile, — C D Lehman

ARRIVES.

Steamer Brilliant, Hart, Bayou Sara.
" Messor, Dunnica, St. Louis.
" New Orleans, Fulton, St. Louis.
" Southerner, Allen, Mobile.
" Belle Poule, Hoose, Mobile.
" Ohio Valley, Willard, Cincinnati.
" Alice Grey, Sturgeon, Louisville.
" Wm. French, McConnel, Louisville.
" Nashville, Miller, Louisville.

MEMORANDA.

Le steamer Ohio Valley rapporte qu'il y avait 5 pieds d'eau dans l'Ohio, et que cette rivière baissait.

Ports de la côte.

New York, 24 juin—Arrivé, navire Mississipi, Hillard, Nouvelle Orléans, barque Hebart, Collins, do.
A New York pour ce port, navire Gaston, Eldridge, en charge le 24 juin.
Norfolk, 24 juin—Arrivé, navire Mariposa, Nouvelle-Orléans.

Batimens hélés.

Le 8 juin, à 40 milles du cap Antonio, brick Ontario, Ryan, de la Nouvelle Orléans pour Kingston.

Ports étrangers.

A St. Thomas pour ce port, le 13 juin, brick Gulielma, Herring.

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Lundi, 4 juillet 1842.

Circulation	$ 4,430 00
Dépôts	7,378 86
Espèces	11,844 41
Billets des banques de la ville	2,140 00

J W HOUSTON, Caissier
4 juil—1

Les dames intéressées à prendre des mesures préparatoires pour la faire qui aura lieu en faveur des orphelins, sont respectueusement invitées à se réunir en assemblée au [illegible] mardi 5 du courant, à quatre heures de [illegible], à la demeure de Mme JACOB WILCOX, rue Julia.
4 juil—3

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 28 juin 1842.

CONFORMEMENT à la section 18me des règlements de cette institution, une assemblée des actionnaires aura lieu au local de la banque, le lundi 11 juillet prochain, à l'effet de faire choix de douze directeurs. Par ordre de la Direction.
J. B. PERRAULT, caissier.
4 juil

FARINE—[illegible] barils en débarquement du steamer New-Orleans, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

TOILE et corde d'emballage—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de service.

D'APRÈS les ordres du Quartier Général de la Légion [illegible]
[illegible] dimanche prochain 10 [illegible] se réunira à l'arsenal, en grande tenue [illegible]
[illegible]
4 juil — [illegible] BAUTON, adjudant major.

GARDES D'ORLEANS Attention:
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures du matin, pour célébrer le 66me anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis.
Equipement complet, tenue d'été.
L'appel se fera à 6 heures précises.
Par ordre du lieutenant commandant.
4 juil — T. LIVEAUDAIS, sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS.

Conforme á la orden superior recivida de los jefes de la Legion de la Luisiana, la compañia tomará las armas el domingo proximo 10 del corriente y se reunira en el sitio acostumbrado á las 5 en punto de la mañana, con casaca de paño y pantalon blanco, a fin de asistir á la celebracion del aniversario de la Independencia de los Estados Unidos.

Siendo este tambien el dia en que la compañia celebra el cumple años de su creacion, se recomienda la mayor puntualidad á todos los miembros activos, y se invita á los honorarios que quieran reunirse á ella para que lo efectuen despues de la revista bajo los portales de la *Moiria*.

Nueva Orleans 4 de julio de 1842.
De orden del capitan
A. RIVAS, Sargento primero.
4 j

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
☞ Avviso! ☜

La compagnia si riunirà in consiglio generale martedì il cinque di questo mese, nella salla d'armi della compagnia alle ore 7e mezza della sera; giacché non si ottiene un numero sufficiente di membri per formar quorum il primo di questo mese, *giorno generalemente fissato per le assemblee.*

Per ordine del capitano.
A. FERRARI, Sergente maggiore.
4 jul.

HOCK Mousseux de différentes qualités, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal. 2 juil

TRAITES sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 Bienville. 2 juil

BRIQUES allemandes, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 Bienville. 2 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

FARINE—47 barils commune, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

CAFE de la Havane prime vert, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

BLANC de baleine, New Bedford et Nantucket, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

SUCRE blanc et brun de la Havane, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

TOILES à voile, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

SUCRE en pains et sirop de batterie, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 2 juil

GRAISSE—1500 barillets prime leaf, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 2 juil

BEURRE et fromage de Goshen—60 fréquins et 1½ do. et 10 caisses articles supérieurs, dernièrement reçus, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 2 juil

VIN de Porto—27 1/4 barriques supérieur pour barils, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal. 2 juil

CHAMPAGNE—200 paniers Jacquesson, Couronne et autres marques, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal. 2 juil

CUIVRE en feuilles—30 caisses 18 X 20 en débarquement du brick Ontario, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée. 1 juillet

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre en magasin par LOCKHART, FEARN & DONEGAN, 86, Commune. 1 juillet—3

FARINE—600 barils en débarquement du steamboat Denneven, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 1er juil

FOIN—100 balles en débarquement de la Malvina, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

CHEMISES—6 douz. fil et coton, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

MAIS—100 sacs en bon ordre, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 1er juil

FARINE—64 barils City mill, en débarquement du steamboat Denneven, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

CHAPEAUX de feuilles à Palmier—100 douz. à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

CORDAGES et cables de Manille, démontés assortis, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

PORC—76 barils à l'inspection de Bennet, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

PIERRES à paver—1800 pieds pour gouttières et trottoirs 12 X 18, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

SOULIERS—3 caisses assorties pour hommes et femmes, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

MAQUEREAUX—100 barils et 1/2 do. nos. 1, 2, et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juil

TRAITES sur New York, à vendre par O. M. MILBEGARS, 34 Vieille Levée. 1 juil

SUCRE RAFFINE de Boston en pains et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juil

TOILE d'emballage de l'Inde—40 balles 44 X 46 pouces épaisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 juil

CORDAGE—90 rouleaux dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 juil

BLANC DE BALEINE et savon New Bedford et Boston No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juil

RESINE—100 barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 juil

TRAITES sur Norfolk, à vendre par BLANCHARD, EIMER, & co, 34 Bienville. 30—6

CAFE et sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co. 29, Vieille Levée. 30 juin

TABAC—en feuilles, de l'Ile de Cube, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co. 29, Vieille Levée. 30 juin

VINS rouge de Catalogne, Malaga, Madère et Porto, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co. 29, Vieille Levée. 30 juin

PLOMB—1400 saumons en débarquement du steamer Eclipse, à vendre par CH. DOANE & Co. 60, rue Poydras. 30 juin

TOILE d'emballage d'Allemagne de bonne qualité, à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 80 Royale. 30 juin

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80 Royale. 30 juin

EMMAGASINAGE pris à bas prix par HAGEDORN & CRAMER, 80 Royale. 30 juin

CLOUX—170 barils en débarquement de la barque Josephine, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 30 juin

CHANGE sur Boston—Bills de déboursements en somme à la convenance de l'acheteur, à vendre par JOHN A. MERRITT, 84 Camp. 30 juin

PLOMB—106 saumons plomb, en débarquement du bâteau à vapeur Préemption, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille-Levée. 30 juin

SON—420 sacs en débarquement du bâteau à vapeur Préemption, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 30 juin

BLE—60 barils et 84 sacs blé, et 15 barillets graisse, en débarquement du steamer Eclipse, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 30 juin

CAFE, Indigo, Cloux, &c.—900 sacs café vieux gouvernement, 150 sacs dito Rio, 20 surons indigo de Carracas, 10 caisses dito de Manille, 800 barillets cloux, 60 balles toile à drapa 4/4, 100 barils eau de vie et genièvre de pays, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 30 juin

TRAITES sur New York, pour environ $6000 à 10 jours de vue, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 30 juin

TRAITES sur Boston, à 10 et 60 jours de vue, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 30 juin

FARINE, Son, Beurre, Café et Sucre, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 30 juin

CHAUX à éteindre—400 barriques fraîches, de Thomaston, actuellement en débarquement à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

CIMENT—150 barils hydraulique, en débarquement à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

CRINS à l'usage de tonneaux, tierçons et barils, constamment en magasin, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

RIZ—146 tierçons, 25 1/2 do. en débarquement de la goel. Cassius, de Charleston, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 72, Magasins. 30 juin

EAU DE VIE, Vins et Absynthe—Vieille eau de vie de Cognac 1ère qualité, de 6e preuve, en pipes, quarts et 1/2 et barils, vins rouges supérieurs en caisses, vin de Champagne en caisses et paniers, absynthe suisse et kirsch, à vendre par J. ALBERT, 29, rue St. Louis. 30 juin

BOIS de Campêche—1000 quintaux bois de Campêche en débarquement de la goélette My. Clay de Tabasco à vendre par J. ALBERT, 29, rue St. Louis. 30 juin

FARINE—500 barils en débarquement du steamer Belle of the West, à vendre par STETSON & AVERY. 29 juin

DEUX belles Vitrières de secondes mains, à vendre par J. B. BROWN & Co, 17, Camp. 27 juin—10

SAINDOUX—80 barils et 80 barillets 1ère. qualité, de Cincinnati, à vendre par HARROD & DARLING, 40, Commune. 7 juin

RECU par les derniers arrivages et à vendre:
200 boîtes et demi boîtes petits pois accomodés,
200 do do sardines à l'huile,
100 do do truffes pures,
200 demi boîtes cèpes à l'huile,
60 boîtes petits truffés [illegible]
V. L. GIRARD & Co. Encoignure Chartres et St. Pierre. 6 juin

POUDRE A CANON—Les soussignés agents de la fabrique de [illegible], à Wilmington, Delaware, ont toujours en magasin à la poudrière [illegible] [illegible] HERRAULT FRERES, 75, rue Bienville. 30 mars

BILLETS DES MUNICIPALITES [illegible]
LE [illegible]

VENTES DE SHERIF.

[illegible]
27 juin—4 et 8 — Shérif de la Cour de Commerce

No. 4,706—Robert G. Hobbs vs Vidal et Hennequin—[illegible]
COUR DE COMMERCE—En vertu de [illegible] [illegible] le 15 juillet 1842, à midi [illegible] Vidal [illegible] [illegible] $11,000.
Conditions comptant.
4 juil—3 et 16 — L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que T. R. HYDE et ISAAC P. CLAPP, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, ont déposé au greffe de cette Cour [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Description de la première propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro Six situé au faubourg Delord dans l'ilet borné par les rues Tchapitoulas, Poeyfarré, Delord et Foucher, mesurant vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, jusqu'à une allée de huit pieds réservée pour l'usage commun de tous les terrains qui s'y trouvent, le tout borné d'un côté par [illegible] et de l'autre par le lot No. sept, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, titres et privilèges y appartenant.

Description de la seconde propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro Sept situé au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Tchapitoulas, Poeyfarré, Delord et Foucher, mesurant vingt cinq pieds dix pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds, entre lignes parallèles, jusqu'à une allée de huit pieds réservée pour l'usage commun de tous les terrains qui s'y trouvent, le tout borné d'un côté par le lot No. six et de l'autre par le lot No. huit, ensemble toutes les bâtisses, droits, titres et privilèges y appartenant.

[illegible]

(L. S.) [illegible]
21 juin—21, 4, 9 — F. DEVEREUX, Dép. Greffier.

No. 14,917—François Desgrais vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—le 27 juin 1842.

Sur motion de Mr. K. A. Canon, avocat de François Desgrais, syndic de ses créanciers, [illegible] [illegible]

Extrait des minutes.
29 juin—3 en 10 — ARMAND PITOT, greffier.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE de la Louisiane—Dans l'affaire de la banque des Marchands de la Nouvelle Orléans—[illegible] [illegible] Thomas Slagolm [illegible]
27 juin 1842.
Signé — A. M. BUCHANAN, Juge.
29 juin—4f 10, 3, 8, 16 et 26

LE soussigné offre à vendre en gros à des prix très modérés pour du comptant,
Les marchandises suivantes, reçues par le navire Woodside, du Havre:
600 milliers de plumes d'oie.
100 rames papier à lettre français première qualité, fabrique d'Angoulême.
60 livres de pains à cacheter, rouges et assortis de couleurs.
60 litres encre noire double de Guyot.
1,500 [illegible]
30 grosses crayons de Conté 1re qualité.
20 do de do Conté.
1,000 do plumes métalliques de Gillott, renfermées dans des boîtes de métal.
Grand assortiment de plumes de Perry 1re qualité.
800 livres de cire rouge, bleue, vert et noir.
340 encriers en cristal pour bureau.
10 jeux de registres français grand format.
Assortiment de registres en cartons, en cuivre assortis de grandeurs et de qualités.
V. HEBERT, 149 Chartres
30 juin—6 — Entre Toulouse et St. Louis

A VENDRE.

UN grand nombre de personnes désirant se retirer à Mandeville pendant le temps de [illegible] [illegible] [illegible]
30 juin—6 — B. MAIGNOT.

A vendre pour des billets de la Banque des Citoyens, Banque Consolidée et de la Banque de l'Etat.

UNE propriété dans la première municipalité composée de dix appartemens, cabinet et galerie, cuisine de six appartemens, ayant aussi une porte cochère et une écurie, le tout parfaitement [illegible]. Pour le prix et les conditions s'adresser à JOS. DE SANTOS,
1 juillet—4 — rue Royale, 159, chez Mr. A. Morel

SOCIÉTÉ.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1842.

HUGO C. GILDEMEESTER a pris à dater d'aujourd'hui pour associé M. Georg Gottshalk, [illegible] [illegible] de nom de HUGO C. GILDEMEESTER & Co.
1 juillet

INSTRUCTION.

UN professeur, bachelier-ès-lettres, offre ses services sur une habitation, pour l'instruction d'une ou de plusieurs familles.
On fournira les meilleures références.
S'adresser à M. G hotel Conti. — 30 juin—6

ON DEMANDE—Une femme de couleur, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pour une petite famille. S'adresser à l'encoignure des rues de la Commune et St. Pierre, seconde municipalité. — 2 juil 3

EN magasin et à vendre par le soussigné:
160 barriques vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Talance et haut Brion,
40 demi barriques de Haut Talence,
20 do Blanc Barsac et Sauterne,
1500 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau-Margeux, Lafitte et La Mission,
200 do Blanc Sauterne,
60 do Muscat de Frontignan,
200 do liqueurs assorties,
4 pipes et 25 quarts de pipe, vieux Cognac 3ème et 4me preuve,
1911 paniers anisette fine et surfine,
90 caisses absynthe,
40 paniers vin de Champagne,
70 tierçons vinaigre,
70 caisses eau de fleur d'oranger,
25 do [illegible]
9 juil — AUG. MOLIER, 60, St. Louis.

ARMES A FEU de Colt—Les soussignés agents de cette manufacture, informent le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de fusils et carabines à 8 coups, qu'ils recommandent en toute confiance aux chasseurs, des pistolets de poche et autres à 6 coups—Un nouvel assortiment dernièrement reçu, à vendre par
HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.
2 juillet — Agents de la manufacture

LIQUEUR Asiatique du Dr. Waugh pour les dents—Nouvelle et importante découverte pour nettoyer la bouche et les dents—Ce liquide a la propriété de décondre et d'enlever des dents tous les dépôts laissés par la salive sans en altérer l'émail et en les laissant blanches et polies.
Il guérit du scorbut, rend les gencives fermes et rachaude les dents, il laisse à la bouche l'odeur la plus agréable.
A vendre au magasin de MM.
2 juil — HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

LOISON & SILVESTRE, No 36 rue de Chartres, offrent à vendre à une nouvelle réduction de prix et pour des billets de la plupart des banques ou des municipalités, afin de clore diverses expéditions:
30 barriques vin rouge de Bordeaux, qualité supérieure très vieux pour famille,
1500 caisses do St-Julien, St-Estèphe, Chateau Margeaux, Haut Brion, Leoville, Lafitte &c., en barils et 1/2 barils de divers prix et qualités, pour familles ou restaurants.
100 barils vin blanc, qualité de choix et ordinaire,
100 caisses do de crus de Cassis qualité supérieure en barils et 1/2 barils, do.
15 do do vin muscat de Frontignan en barils et demi barils,
10 do vin de Malaga do,
100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure et garantie,
60 caisses absynthe suisse garantie,
[illegible] pipes eau de vie de Cognac de preuve,
7 barils et 100 paniers anisette de Bordeaux,
100 caisses liqueurs fines et surfines assorties,
10 do Marasquin,
24 do fruits à l'eau de vie grands flacons de litre,
24 do fruits au jus assortis de 6 sortes par caisse,
15 do fruits au sirop,
100 boîtes sardines à l'huile,
100 do petits pois,
[illegible] de pâtés truffés très convenables pour parties de campagne,
20 caisses anchois,
25 do olives,
[illegible] de boîtes et quart de boîtes raisins de Malaga,
[illegible] moutarde et vermicelle,
[illegible]
LOISON & SILVESTRE,
36 rue de Chartres, et magasin 38 rue Vieille Levée,
28 juin — entre Bienville et Conti.

VINS—Les soussignés ont dernièrement reçu et offrent à vendre à des prix réduits, les vins de choix suivants:
CHAMPAGNE—[illegible]
BORDEAUX—[illegible] Chateau Margaux, 1834, [illegible], Latour, Leoville, St. Julien et Haut Brion, Lafitte et Leoville en caisses de douzaines et demi douzaines
SAUTERNE—[illegible]
[illegible]

AMUSEMENS.

CELEBRATION [illegible]

[illegible]

Les personnes [illegible] le [illegible] JUSTE et VÉNÉRABLE MOUTON, de la paroisse [illegible].
29 juin — J. B. LATOUR, pere.

AVIS—Les soussignés, propriétaires de Presses à coton dans cette ville, ont fixé le prix de la [illegible] de coton [illegible] en [illegible] après cette date.
11 juin 1842.
RAINEY & BELL, Presse de la Louisiane
BEHAIR & FREELAND, Presse d'Orléans
J S WOOD, Presse des Magasins.
FRERET FRERES, Presse Cotton-dock.
GUEX, sec. presse à vapeur d'en bas.
ALFRED PENN, Presse de l'Union.
ROBERT ABBOTT, Presse des Planteurs
11 juin—10

LETTRES de change, à courte vue, sur Boston et sur les ports du nord, payables à Boston; lettres de change sur Philadelphie, et traites sur l'Angleterre, à vendre par
22 juin — L. H GALE, 98 rue Commune.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN. Les soussignés ont en magasin et offrent à vendre à bas prix, un grand assortiment de marchandises françaises, allemandes et anglaises, convenables pour les marchés de Mexique, ayant droit au drawback, consistant en Platilles allemandes et irlandaises, Bretagnes, Estopilles, toile d'Irlande en pièces et 1/2 pièces, de drap de 7 à 1/4, drille de fil garanti pur, Rayées, Bonnets imprimés, velours, cotons, Lasting en Perpetuelles, mouchoirs imprimés, jaconets, balzorines, [illegible], mouchoirs de coton, guingham, &c.
F. DE LIZARDI & Co.
24 juin — 64, rue Bienville.

AVIS AUX DAMES.

Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 160, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation, où l'on vend les articles au prix coutant et audessous; les personnes qui voudront en chausser à bon marché voudront bien se presser de profiter de l'occasion qui se présente.

DEMANDE D'EMPLOI—Un père de famille, habitant et ancien géreur, ayant conduit une habitation dans la paroisse St. Charles, pendant huit ans, désire trouver un emploi sur une habitation comme géreur ou [illegible]. Il peut donner les meilleures recommandations. S'adresser à M. Raphaël Toledano, ou au sept. John Younger à l'encoignure des rues Grands hommes et Champs Elysées.
Nouvelle Orléans, 23 juin 1842. — 24 juin 6

AVIS est par le présent donné que la société existant entre les soussignés sous la raison sociale de S. T. Hobson & co a été dissoute d'un commun accord.
S. T. HOBSON.
Par son fondé de pouvoir A. Chillas.
TH. HOBSON.
Par son fondé de pouvoir A. Chillas
24 juin—30 — BY. D. RICHARDSON.

LANGUES MODERNES.
SYSTEME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur de la langue anglaise par le système Oral, à l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance de cette langue, que son système Oral possède les plus grands avantages jusqu'ici inconnus à l'égard de la facilité, ainsi que la théorie pour la pratique. La méthode en est aisée, simple, naturelle et progressive.

La langue Espagnole—Ceux qui désirent apprendre l'espagnol [illegible] [illegible]

Le professeur donne des instructions sur les langues française et italienne; et comme il se propose de quitter cette ville, il espère recevoir la confiance de ceux qui désirent apprendre, ou se perfectionner dans les langues modernes.
Rue Conti, No. 115, entre Bourbon et Dauphine.
27 juin

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane, le 30 juin 1842—Présent l'honorable J. H. McCaleb. Dans la faillite de A. Bergamini & co. en faillite—Rapport du commissaire—La Cour [illegible] [illegible]
Copie véritable.
ED. LAUVE,
1 juil—3 — Député greffier de la Cour District des E. U.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les navires Woodside et autres, du Havre, les articles suivants:
24 douzaines vases cirés, assortis de grandeurs,
27 do vases vernis de Nys,
27 do maroquins noirs et en couleurs,
30 do peaux de mouton, assorties, en couleurs
24 do tiges de bottes et avant-pieds,
Peaux de veaux, cirées,
Peaux de cochon pour selliers.
A vendre à bon marché par
CASTAING & LOMBARD.
30 juin — 54, rue Conti

TREASURY NOTES à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 34, Bienville. 30 juin—3

CAFE de la Havane—250 sacs prime vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 35, Commune.

MAIS—20 fréquins frais de l'Ouest, à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras.

GRAISSE—20 barillets, à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras

HARICOTS—8 barils blancs, à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

CAFE de Rio—Cargaison du navire New England, en débarquement à vendre par GEO. GREEN & BRO. 91, Gravier. 30 juin

RIZ—80 barriques première qualité, de Charleston, en débarquement de la goel Cassius, à vendre par E. G. BLANCHARD, 19, Gravier. 30 juin—3

PLATRE de Paris—300 barils en débarquement à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore et de Pensacola constamment en mains, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

A LOUER—Un office au premier étage, rue de la Commune, No. 47. S'adresser sur les lieux, à GEO. BEDFORD, 47, Commune. 30 juin

BOTTES, souliers et brodequins—300 caisses en débarquement des navires Tennessee et Havre, Chester et Ottawa, formant un assortiment complet pour la ville et la campagne, à vendre par A P DUNBAR & Co. 30 juin — 35, Douane

ABSINTHE—60 caisses absinthe suisse, à vendre par V. L. GIRARD & Co. Encoignure Chartres et St. Pierre

BOUCHONS—30 milliers des meilleurs bouchons, à vendre par V. L. GIRARD & Co. Encoignure Chartres et St. Pierre

CHAMPAGNE—20 paniers qualité supérieure, à vendre par V. L. GIRARD & Co. Encoignure Chartres et St. Pierre. 6 juin

SEL—2000 boisseaux sel blanc de Cetio, à vendre par V. L. GIRARD & Co. Encoignure Chartres et St. Pierre. 6 juin

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Colombiana du Havre, les articles suivants:
Un grand assortiment de lunettes en or, et garni dore, ou goudo dorés et noir; des vases vernis de Nys, tiges de bottes, maroquin rouge, franges en soie, bleu, noir, et en couleur, et un assortiment de pianos, &c.
Ils continuent de prendre des billets de Municipalités et de la Banque des Améliorations.
Ils offrent à vendre pour de l'argent ci-dessus, une propriété avec des bâtisses au faubourg Marigny.
30 mai — CASTAING & LOMBARD, 53 Conti.

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits. Un millier de briques du tonte de Bouru de première qualité.
400,000 pieds planches de cypres de saison ou un devis général de charpente pour construction.
Les billets de toutes les banques [illegible] seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Lallande, 76, Tchoupitoulas, et au moulin à scie, rue Clou, seront promptement exécutés par J. V. LASARRE, GUSTAVE LEROY.
15 juin—30

LE soussigné vient de recevoir par le navire Woodside du Havre, un grand assortiment de nouveautés:
[illegible]

BILLETS DE LA SECONDE MUNICIPALITE REÇUS AU PAIR.

J. F. FREEMAN & Co., [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]
HAWTHORN & WOODS, 48, Gravier

POUR LOUISVILLE—Le steamer BUCKEYE, capitaine J. S. Thomson, partira ce soir 4 du courant, à dix heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à Pennsylvanie de la rue Poydras ou à WALTON & COCKAYNE, 28 et 29 Nouvelle Levée. 4 juil

POUR ST. LOUIS—Le steamer JOHN PERRY, capitaine Isaac Van Houston, partira mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN M. SHAW & Co. agents, 2 juil — 94, rue Poydras.

POUR MOBILE.
MALLE DES ETATS-UNIS.

Le steamer SOUTHERNER, capt. E. Allen, partira du bout du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississipi City, Biloxi, Pascagoula, et Mobile, Samedi, 2 courant, après l'arrivée des chars de onze heures. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. SLOO, Bureau de la Malle des Etats Unis rue du Camp No. 28. 2 juil

PAQUEBOT hebdomadaire. Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula.
Le steamer à basse pression MONMOUTH, capitaine Griffin, partira du rail road Pontchartrain tous les samedis soir, et sera de retour tous les lundis soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à A. S. SLOO, Bureau de la ligne de la malle des E. U., 28 rue du Camp. 1 juil

POUR ST. LOUIS—Le steamer ALEXANDER SCOTT, capitaine J. C. Swon, partira jeudi 14 de juillet, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN M. SHAW & Co., agents, 1 juillet — 94, Poydras

POUR PENSACOLE—Lundi 4 juillet.
Le steamer malle des Etats Unis MONMOUTH, partira de l'extrémité du lac du rail Road Pontchartrain pour Pass Christian, Mississipi City, Biloxi, Pascagoula, Fort Morgan, Mobile Point, Mobile et Pensacole, lundi 4 juillet, après l'arrivée des chars de 11 heures.
A. G. SLOO, Bureau de la malle des E. Unis 28, rue du Camp. 1 juillet

POUR ST. LOUIS—Mardi prochain, 5 du courant, à 10 heures A. M. positivement.—Le steamer ECLIPSE, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras ou à CH. DOANE & Co. 60, rue Poydras. 30 juin

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Pittsburgh—Le steamer GNL. MORGAN, capt. Denis Jones, tirant seulement 10 pouces d'eau, partira sous peu. S'adresser à FERGUSON & REID, 27 juin — 20, Poydras

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE-ORLEANS, FORT HUDSON, ET POINTE-COUPEE.
Le capitaine Hart a le plaisir d'informer ses amis que le nouveau steamer à doubles machines BRILLIANT, est arrivé et remplacera le Président, et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY, ou HAWTHORN & WOODS, rue Gravier, Nouvelle Orléans

☞ Ce bateau mérite l'attention du public: il est entièrement neuf, ses bouilloires sont pourvues des [illegible] Evans et ne peuvent faire explosion. Il y a à bord une pompe à incendie et un bateau de sauvetage pouvant contenir de 70 à 80 personnes. — 31 mai—1m

Pour les Etats du Nord.

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Burley, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à J W STANTON & co. Enc. Lafayette et Magasin. 6 juil

POUR NEW-YORK—Samedi 9—Le navire LIVERPOOL, capitaine Geo Agry, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 1er juil

POUR NEW YORK—Pour partir mardi 5 juillet prochain.—Le navire OCMULGEE, capt. S. Poel, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 78, Camp. 30 juin

POUR NEW-YORK—La barque REFORM, Capt. Tilyon, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord entre les deux marchés ou à FOSDICK & BROTH. 27 juin — 66, Camp

POUR NEW-YORK—La goelette JEW, capitaine Morris, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR NEW YORK—Le navire VIRGINIA, capitaine J. Eaton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 24 juin

POUR NEW YORK—Le navire VERMONT, capitaine Mayhew, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à GEO. GREEN & BROTH 91, Gravier. 6 juil

POUR NEW YORK—Le navire OSWEGO, capitaine D. J. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse No. 2 ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 30 juin

POUR BOSTON—Samedi 9 du courant—Le navire TYRIAN, capitaine Jackson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. & TOBY & BOGERT, 26 Camp.

POUR BOSTON—Le navire TENNESSEE, capitaine Geo. D. Wise, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, 4 juillet — 40, Commune

POUR BOSTON—La barque WILLIAM LADD, capitaine Wyman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'hôtel de Monnaie ou à LEVI H GALE, 23 juin — 98 Commune

POUR BOSTON—Le navire paquebot de première classe, NORFOLK, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à JOHN A. MERRITT 84 Camp. 16 juin

POUR BOSTON—Le navire AMAZONE, capt. Richardson, aura expédition sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 15 juin

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT capitaine Albert Grey, successeur à la Mary ci-partira sous peu. Du fret sera pris de la côte ou à GEORGE BEDFORD, 47, rue de la Commune. 24 juin

POUR BALTIMORE—Lundi—La barque MARY capitaine Crosby, peut prendre 100 barils et quelques passagers en s'adressant à GEORGE BEDFORD, 47, rue de la Commune. 24 juin

POUR PHILADELPHIE—La barque SARAH HAND, capitaine Bonnell, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la monnaie ou à JAMES D. DENEGRE, 27 juin — 16, Douane

POUR PHILADELPHIE—Le navire STEPHEN BALDWIN, capitaine Proctor, à besoin de 300 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 16 juin — 73, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. Match, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à S & J P WHITNEY, 15 juin — 73, Camp.

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le navire OCEAN, capt. Willard, peut prendre du fret en s'adressant immédiatement à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY, 14 juin — 73, Camp

POUR FRET OU CHARTRES—Le brick APALACHICOLA, capt. L. Cornier, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 27 juin — 58, Vieille-Levée

POUR LA MOBILE—Par le nouveau Bassin.—La goélette fine voilière JOSEPHINE, capitaine Girod, partira sous peu de jours. Pour fret s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 24 juin — 97, Camp

Pour le Mexique.

POUR MATAMOROS, (par la rivière)—La goélette RINGGOLD, capitaine F. F. Marsteller, ayant les trois quarts de sa cargaison engagées, est prête à partir immédiatement. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la cathédrale, ou à R. D. BLOSSMAN, 20 juin—30 — 30, rue Bienvill.

POUR MATAMOROS, par le fleuve—La goélette bien connue WATCHMAN, capitaine J. Murrey, ayant une partie de sa cargaison arrêtée est maintenant prête à charger. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W F VIGERS. 17 juin ☞ — Auction Mart, rue du Camp.

Pour l'Europe.

POUR LONDRES—Le navire SUFFOLK, capitaine Freeman Crosby, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à JOHN A MERRITT, 84 Camp. 4 juil

POUR BARCELONE—Le navire ELIZABETH capitaine Pierce, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE, 98, Commune

POUR MARSEILLE—Le navire SHAW, capitaine Lovell, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, ou à JOHN A. MERRITT, 20 juin — 84, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire HUDSON, capitaine Page, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 20 juin — 73, Camp

POUR [illegible]—La barque MONTPELLIER, [illegible] [illegible] S & J P WHITNEY, 73, Camp

POUR LONDRES—Le navire TROY, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 28 juin — 73, Commune

POUR BORDEAUX—[illegible] navire de première classe, le voilier POWHATAN, [illegible] [illegible] THEODULE BARBANCEY, 27 juin — 21, rue Conti

PASSAGE POUR BORDEAUX—Le navire HAVRE, capitaine McManus, peut prendre des passagers à [illegible] LEVI H GALE, 16 juin — 98 Commune

POUR BORDEAUX—Le navire CANTON, [illegible] [illegible] B & B E [illegible], 14 juin — 22 Canal

[illegible]

BILLETS de la [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. GARDELL.

MARDI 5 juillet courant, il sera vendu [illegible], à la Bourse St. Louis, d'ordre des [illegible] [illegible] Compagnie d'Assurance [illegible]
[illegible]
Conditions—[illegible] [illegible]
4 juil

PAR J. A. BEARD & CO.

IL sera vendu mardi, 5 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, no. 20, rue Conti, une quantité de marchandises françaises consistant en habillement de confection, fil, cotons, chaussures, et une variété d'autres articles.
Conditions—Un tiers payable en billets de la première municipalité et deux tiers payables en billets de la première et seconde municipalité.
4 juil

PAR A. FERNANDEZ.

SAMEDI 16 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu par ordonnance de A. Lafaivre, syndic des créanciers de J. [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions—Un et deux ans de crédit du 2 février 1842 en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et payables avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
4 juil

PAR E. TRICOU.

LES propriétés suivantes seront offertes en vente à l'encan samedi 16 juillet prochain, à midi, à la Bourse St. Louis:
Premièrement—Le bloc de bâtisses à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, divisé en quatre maisons bien distinctes, savoir:
1o. Le lot à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, mesurant 20 pieds 3 pouces à la Levée, sur 70 pieds 11 pouces sur la rue de l'Esplanade, avec une maison en briques à trois étages et cuisine, louée $1,300 par an.
2o. Le lot attenant au précédent mesurant 20 pieds 3 pouces à la rue de la Levée, sur 70 pieds 11 pouces de profondeur avec une maison en briques à trois étages et cuisine, louée $1,200 par an.
3o. Le lot attenant au précédent, mesurant 40 pieds 7 pouces à la rue de la Levée, sur 70 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, avec une maison en briques à trois étages et cuisine.
4o. Le lot en arrière des trois précédents, mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 30 pieds de profondeur, avec une maison en briques à trois étages et cuisine.
Deuxièmement—Deux lots de terre situés dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter et Hastings, mesurant 30 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur, suivant plan.
Troisièmement—Cinq lots de terre à l'encoignure des rues Commune et Philippa, désignés par les Nos. 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan dressé par [illegible]
Le lot No. 4 mesure 27 pieds 7 pouces à la rue de la Commune, 27 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, 130 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 130 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 5.
Le lot No. 5 mesure 27 pieds 7 pouces à la rue de la Commune, 27 pieds 2 pouces sur la ligne du fond sur 130 pieds 10 1/2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et 131 pieds 9 pouces 3 l. sur la ligne qui le sépare du lot No. 6.
Le lot No. 6 mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue de la Commune, 27 pieds 2 pouces sur la ligne du fond sur 131 pieds 9 pouces 3 l. sur la ligne qui le sépare du No. 7.
Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Commune et Philippa, et mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue de la Commune, 27 pieds 2 pouces sur la ligne du fond sur 129 pieds 9 pouces 1 l. sur la ligne qui le sépare du lot No. 6 et 128 pieds 4 pouces sur la rue Philippa.
Le lot No. 8 mesurant 27 pieds 2 pouces à la rue Philippa, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur.
Quatrièmement—Deux lots de terre à l'encoignure des rues Moreau et Montegut, savoir:
1o. Un lot mesurant 30 pieds 6 pouces à la rue Montegut, sur 93 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison en briques à un étage récemment achevée et une cuisine en briques à deux étages.
2o. Un lot mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Montegut, sur 93 pieds 1 pouce de profondeur avec une maison en briques à un étage récemment achevée et une cuisine en briques à trois étages.
Cinquièmement—Un lot de terre mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, entre les rues Bagatelle et St. Philippe, sur 125 pieds 8 pouces de profondeur avec une maison en briques [illegible] à deux étages.
Sixièmement—Un lot attenant au précédent sur la ligne du fond, mesurant 30 pieds 6 pouces sur la rue Dauphine, entre les rues Bourbon et Dauphine, sur 83 pieds 3 pouces de profondeur.
Septièmement—Un lot de terre à l'encoignure des rues Julia et Magasins, mesurant 31 pieds de face à la rue Julia, sur 60 pieds sur la rue des Magasins, loué $80 par mois.
Huitièmement—Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue St. Charles entre les rues Julia et St. Joseph, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois payable en billets de la Banque des Citoyens. Les acquéreurs ayant le droit de payer comptant à 8 pour cent d'escompte pour cent au comptant.
4 juil—7

PAR E. TASTET.
[illegible] rue de Chartres.

CONTINUATION de vente de marchandises sèches, habillemens, bottes, souliers et chapeaux, pour des billets des Banques du Commerce, Canal et Consolidée et de première et seconde municipalités.
IL sera vendu mardi 5 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan,
La balance des marchandises de la vente du 1er juillet courant, consistant en une grande quantité d'habillemens et de marchandises qui seront vendues sans réserve.
5 juillet

STEAMBOAT ORONOKO.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu mercredi, 6 du courant, à midi, à l'arcade de Banks, sans réserve, Le steamboat de 1re classe ORONOKO, en bon ordre, avec ses meubles, ustensiles de bord, et puvant porter 2,500 balles de coton ou 300 tonneaux de cargaison.
L'inventaire est complet et peut être vu au bureau des encanteurs.
Pour des billets de la banque de Cité et de la Banque de l'Etat.
28 juin

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu mercredi 6 de juillet 1842, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
Un morceau de terre avec une bâtisse non-encore achevée et autres améliorations qui y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, étant les Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. trois (3) formant l'encoignure des avenues du Lac et Marigny mesurant ensemble 180 pieds de face à l'avenue Marigny, sur 213 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure française.
Cette propriété est connue sous le nom de l'Hôtel Pena & Co.
Conditions comptant. — 24 juin

PAR F. CENAS, HEWLETT & CENAS.
EN FAILLITE.

R. C. Cammack chargé de la vente des biens de James D. Denegre en faillite, dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 123.

EN vertu d'un ordre de Cour, émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le mercredi 27 juillet 1842, à la Bourse de Cité rue St. Louis coin des rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, parties desquelles ont été abandonnées par J. D. Denegre à ses créanciers, savoir:
1o. Un lot de terre situé dans cette ville, dans le faubourg de Marigny, sur lequel se trouve un atelier, mesurant 14 pieds 11 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 1/2, ensemble les bâtisses en briques à trois étages et les améliorations qui s'y trouvent. [illegible]
2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Duverge de Poeyfarre dans la municipalité No. 1, formant les encoignures des rues Patterson, Villeré et Bonis, ayant, mesure française, 120 pieds de face sur chacune des rues Patterson et Villeré sur 398 pieds de profondeur et de face à la rue Bonis et 294 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté opposé; lequel terrain forme partie de l'ilet désigné par le No. 2 sur un plan Judit Seabourg Duverge, dressé en mai 1819 par Claude Nicholas Bouchon, voyer, une copie dudit plan est déposée en l'étude de Wm. Christy, notaire public chez Hugh Lavergne.
3o. Partie de [illegible] [illegible]
4o. Quatre actions du fond capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan [illegible]
[illegible]

VENTE DE [illegible]
PAR BACH & W[illegible]

IL sera vendu [illegible], à midi à l'Arcade de Banks, [illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible] J. W. Y. Lewis, not. public, [illegible] 1 juin—4f en 4j

PAR JOS A. BEARD & Co.
[illegible] [illegible] rue St. Charles, à 11 heures A. M. [illegible]

L'ACTE
[illegible]
L'ENTRÉE DES GENS DE COULEUR LIBRES
[illegible]